



Conseil économique et social

Distr.: Limitée
27 avril 2013

Français
Original: Anglais

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

Soixante-neuvième session

Bangkok, 25 avril-1^{er} mai 2013

Point 2 b) de l'ordre du jour

Organe spécial pour les pays les moins avancés et les pays en développement sans littoral: Examen biennal du programme d'action d'Istanbul

Projet de résolution

Auteur: Népal

Coauteurs: Bangladesh, Bhoutan, Cambodge, République démocratique populaire lao

Réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement en Asie et dans le Pacifique: Déclaration de Bangkok sur le Programme de développement pour l'après-2015 des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement de l'Asie et du Pacifique

La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique,

Rappelant le document final de la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale sur les Objectifs du Millénaire pour le développement, tenue du 20 au 22 septembre 2010¹,

Prenant note du document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, tenue à Rio de Janeiro (Brésil) en juin 2012, intitulé « L'avenir que nous voulons », dans lequel la Conférence a invité les commissions régionales, et les autres organisations qui œuvrent pour le développement durable, agissant dans le cadre de leurs mandats respectifs, à aider les pays en développement qui en feront la demande à parvenir au développement durable²,

Rappelant sa résolution 68/2 sur la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la Décennie 2011-2020 dans la région de l'Asie et du Pacifique, dans laquelle il était demandé, entre autres, à la Secrétaire

¹ Voir résolution 65/1 de l'Assemblée générale.

² Voir résolution 66/288 de l'Assemblée générale.

exécutive, de continuer d'aider les pays les moins avancés de l'Asie et du Pacifique à atteindre les objectifs de développement convenus au niveau international, notamment les Objectifs du Millénaire pour le développement,

Constatant avec inquiétude la lenteur des progrès des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement dans la réduction de leurs écarts de développement,

1. *Se félicite* de l'adoption de la Déclaration de Bangkok sur le Programme de développement des Nations Unies pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement de l'Asie et du Pacifique le 24 avril 2013 lors de la réunion sur le programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015 pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement de l'Asie et du Pacifique, annexée à la présente résolution.

2. *Prie* La Secrétaire exécutive:

a) De continuer d'aider les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement de l'Asie et du Pacifique à atteindre les objectifs de développement convenus au niveau international, notamment les Objectifs du Millénaire pour le développement;

b) De communiquer la déclaration politique à tous les processus intergouvernementaux en cours/à venir conduisant au programme de développement pour l'après-2015, en tant que contribution des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement de la région Asie-Pacifique.

Annexe

Déclaration de Bangkok sur le programme de développement des Nations Unies pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement de l'Asie et du Pacifique

1. Nous, les délégations des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement de la région Asie-Pacifique, avons participé à une réunion sur le programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015 pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement de la région Asie-Pacifique, tenue à Bangkok le 24 avril 2013.

2. Nous soulignons l'importance de la mise en œuvre intégrale et efficace du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la Décennie 2011-2020^a, du Programme d'action d'Almaty^b, du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement^c et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement^d, et insistons sur la nécessité de fermes engagements pour appuyer les décisions qui seront prises par les conférences des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement qui se tiendront en 2014 et leur mise en œuvre.

3. Nous avons accomplis des progrès considérables dans la réalisation de certains des Objectifs du Millénaire pour le développement grâce à une forte mobilisation nationale et à l'appui et à la coopération de la communauté internationale. Nous notons toutefois avec une vive préoccupation que, malgré des progrès importants, les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement de la région Asie-Pacifique restent globalement les groupes de pays les plus vulnérables. Nombre d'entre eux font face à des niveaux élevés de pauvreté et de famine, à des taux élevés de mortalité maternelle et infantile d'un niveau inamissible, à un accès limité à l'assainissement et à de graves effets des changements climatiques.

^a *Rapport de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, Istanbul (Turquie), 9-13 mai 2011 (A/CONF.219/7) (Publication des Nations Unies, n° de vente 11.II.A.1), Chap. II.*

^b Programme d'action d'Almaty: partenariats conçus pour répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral et créer un nouveau cadre mondial pour la coopération en matière de transport en transit entre les pays en développement sans littoral et les pays de transit (Rapport de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit et des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit, Almaty (Kazakhstan), 28 et 29 août 2003 (A/CONF.202/3), annexe I)

^c *Rapport de la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement, Bridgetown (Barbade), 25 avril-6 mai 1994 (Publication des Nations Unies, n° de vente: F.94.I.18 et rectificatifs), chap. I, résolution 1, annexe II.*

^d *Rapport de la Réunion internationale chargée d'examiner la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, Port Louis (Maurice), 10-14 janvier 2005 (Publication des Nations Unies, n° de vente F.05.II.A.4 et rectificatif), chap. I, résolution 1, annexe II.*

4. Nous sommes inquiets du fait que, globalement, plus de 47 % de la population des pays les moins avancés, 32 % de celle des pays en développement sans littoral et 30 % de celle des petits États insulaires en développement vivent avec moins de 1,25 dollar par jour. Nous sommes également profondément préoccupés par le fait qu'une bonne partie de ces personnes défavorisées vit dans les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement de la région Asie-Pacifique.

5. Nous rappelons notre profonde préoccupation face aux crises multiples et corrélées, notamment les crises financières et économiques, à la volatilité des prix de l'énergie et des denrées alimentaires et des inquiétudes permanentes concernant la sécurité alimentaire, ainsi qu'à la multiplication des problèmes occasionnés par les changements climatiques, la désertification, la dégradation des sols et les pertes de biodiversité, qui ont accru les vulnérabilités et les inégalités et ont eu des effets négatifs sur les gains durement acquis sur le plan du développement.

6. Nous sommes profondément déçus du fait que, en plus de la pauvreté extrême, nos pays continuent de souffrir du pourcentage élevé de population rurale et de femmes victimes d'un dénuement alarmant, du manque de possibilités pour une bonne partie de la population, y compris les jeunes, en raison du manque d'accès à l'eau et à l'assainissement, aux soins de santé, à l'éducation, aux moyens financiers, aux marchés etc., du faible niveau de productivité lié à l'importance des déficits infrastructurels, de l'accès limité aux technologies modernes, aux sources d'énergie propres et à haut rendement ainsi que de la vulnérabilité élevée aux chocs internes et externes, notamment aux chocs économiques et financiers mondiaux, aux changements climatiques et aux catastrophes naturelles. De plus, nos pays disposent de capacités et de ressources limitées pour faire face à ces chocs et problèmes. Pour nombre d'entre nous, plusieurs Objectifs du Millénaire pour le développement ne pourront être réalisés et devront être reportés au-delà de 2015.

7. Nous affirmons l'importance cruciale qu'il y a à mettre en place un environnement propice à favoriser la résilience face à ces problèmes et à poursuivre la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement.

8. Nous nous déclarons profondément préoccupés par le fait qu'en 2012, l'aide publique au développement (APD) fournie par les membres du Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques a baissé de 4 % par rapport à 2011 et de 6 % par rapport à 2010 en valeur réelle. Nous sommes également inquiets du fait que l'APD bilatérale nette en faveur des pays les moins avancés a chuté de 12,8 % en valeur réelle en 2012 par rapport à 2011, et de 3,4 % entre 2010 et 2011 dans le cas des pays en développement sans littoral. Nous sommes particulièrement alarmés par la tendance à la baisse de l'APD en faveur des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement de l'Asie et du Pacifique.

9. Nous sommes pleinement conscients qu'étant donné l'intensité des problèmes, la situation doit évoluer, et nous demandons à tous nos partenaires de développement de remplir leurs engagements, d'entreprendre des mesures énergiques et d'accorder une haute priorité aux pays les plus pauvres et les plus vulnérables, qui rencontrent de très grandes difficultés à faire des progrès malgré tous leurs efforts, en vue d'accélérer la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement au cours des deux années restantes.

10. Nous demandons instamment à la communauté internationale de tirer les enseignements des Objectifs du Millénaire pour le développement et de travailler à un programme de développement élargi qui reflète les trois dimensions du développement durable en insistant davantage sur le développement des capacités productives, l'accès au commerce et la facilitation des échanges, l'infrastructure dont l'accès à l'eau et à l'énergie à un prix abordable, la croissance économique inclusive, l'emploi et un travail décent, la migration, la science et la technologie ainsi que la transformation structurelle. Nous soulignons également l'importance de protéger le capital naturel et nous appelons de nos vœux un renforcement mutuel de l'aide à l'éradication de la pauvreté, à la croissance économique rapide et inclusive et à la protection environnementale d'une manière intégrée. Nous estimons que la promotion des intérêts des populations et de la planète devrait aller de pair. Nous proposons l'adoption d'un programme de développement mondial unique et unifié mais différencié et inclusif, qui répondra à la gravité des problèmes auxquels font face les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement.

11. Nous soulignons que le processus conduisant à un programme de développement pour l'après-2015 offre une occasion unique de faire progresser une approche plus inclusive, équitable et équilibrée de la croissance économique qui promeut le développement durable et l'éradication de la pauvreté ainsi que le bonheur et le bien-être de toutes les populations.

12. Nous demandons à la communauté internationale de s'engager fermement à mettre fin à l'extrême pauvreté et à la faim dans tous les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, y compris ceux de la région Asie-Pacifique. Nous soulignons par conséquent que les préoccupations de ces pays doivent être prioritaires dans le programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015, ainsi que dans les autres processus en cours, y compris l'élaboration des objectifs de développement durable.

13. Nous demandons aussi à toutes les parties concernées de faire en sorte que les priorités et actions qui figurent dans les programmes d'action susmentionnés pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement soient pleinement et effectivement intégrés dans tous les domaines du programme de développement pour l'après-2015, ce qui constitue non seulement un impératif moral mais est indispensable à la promotion d'un ordre mondial stable et pacifique.

14. Nous notons que l'action nationale ne suffira pas pour surmonter les problèmes de développement et les désavantages structurels des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement de la région Asie-Pacifique et soulignons que de nombreux problèmes de développement – allant de la fourniture d'infrastructures au profit à tirer de l'intégration économique Sud-Sud – devraient être réglés efficacement non seulement au niveau national, mais aussi aux niveaux régional et multilatéral. Nous reconnaissons donc que la dimension régionale du développement est essentielle pour fournir une réponse effective et coordonnée permettant de résoudre un nombre toujours croissant de problèmes de développement régionaux et transfrontaliers. Ainsi, le programme de développement pour l'après-2015 ne devrait pas seulement faire partie des priorités nationales et des partenariats mondiaux, mais il devrait également reconnaître explicitement la pertinence de la dimension régionale.

15. Nous reconnaissons que la plupart d'entre nous peuvent tirer parti des possibilités qui s'offrent de rendre nos stratégies de développement plus durables, grâce à une distribution équitable des avantages économiques et en assurant la justice sociale. Nous demandons aux partenaires de développement de fournir à nos pays les moyens nécessaires, tant financiers que technologiques, de poursuivre un développement vert et durable.

16. Nous soulignons l'importance d'une mise en œuvre solide et structurée du programme de développement pour l'après-2015. À cet égard, les donateurs traditionnels, les partenaires de développement du Sud, le secteur privé et les organisations de la société civile devront jouer un rôle décisif. D'autres engagements et actions fermes sont nécessaires en matière d'APD, dette, commerce, transfert et diffusion de technologies et d'investissements étrangers directs et doivent faire partie intégrante du programme de développement pour l'après-2015. Nous rappelons les engagements pris dans le Programme d'action d'Istanbul^e par les pays donateurs pour examiner leurs engagements en matière d'APD en 2015 et envisager de renforcer davantage les ressources en faveur des pays les moins avancés. Nous soulignons aussi la nécessité d'établir un mécanisme de responsabilisation mutuelle entre nos pays et nos partenaires de développement afin d'assurer le respect des engagements pris au cours des sommets et conférences internationaux dans les domaines économiques, sociaux et environnementaux.

17. Si nous reconnaissons qu'il faut améliorer les institutions et les structures de gouvernance afin de permettre à l'APD d'appuyer plus efficacement nos efforts visant à répondre à nos besoins particuliers, nous prions aussi instamment les partenaires de développement d'offrir une aide financière et technique supplémentaire de telle sorte que nous puissions surmonter nos problèmes de développement.

18. Nous demandons à la communauté internationale de fournir un appui continu permettant aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral et aux petits États insulaires en développement de mieux se faire entendre pour participer efficacement aux dialogues internationaux conduisant à la formulation du programme de développement pour l'après-2015.

19. Nous soulignons que les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement doivent disposer d'une certaine latitude et de souplesse pour élaborer leurs stratégies et plans de développement nationaux et sectoriels leur permettant d'atteindre un stade de développement, susceptible de jouer un rôle actif pour promouvoir la transformation structurelle et la création d'emplois productifs.

20. Nous reconnaissons que la bonne gouvernance, la responsabilisation et l'état de droit sont essentiels à tous les niveaux pour une croissance économique soutenue, inclusive et équitable, le développement durable et l'éradication de la pauvreté et de la faim.

21. Gardant à l'esprit la résolution 68/8 de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, « Améliorer la coordination au sein du système des Nations Unies et la coopération avec les organisations régionales pour la promotion du développement régional », dans laquelle la Commission a reconnu l'importance des régions et sous-régions comme élément de base indispensable d'une gouvernance

^e Voir par. 2 ci-dessus.

mondiale efficace et la résolution 67/226 de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, dans laquelle les commissions régionales, notamment, ont été priées de renforcer davantage la coopération et la coordination entre elles et avec leur siège respectif, en étroite consultation avec les gouvernements des pays concernés et, selon que de besoin, d'inclure les fonds, programmes et organismes spécialisés qui ne sont pas représentés au niveau régional, nous invitons le Bureau du Haut représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement et la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique à continuer d'aider nos pays, dans un cadre de coopération et de collaboration, notamment en matière de renforcement des capacités techniques, dans la mise en œuvre des programmes d'action des Nations Unies en faveur de nos pays^f et autres objectifs de développement internationalement convenus dans les domaines économiques, sociaux et environnementaux.

^f Voir par. 2 ci-dessus.